

## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES DÉPOSE UNE DÉCLARATION SELON LE SYSTÈME D'ALERTE EN LIEN AVEC L'EXERCICE D'UNE DÉBENTURE CONVERTIBLE D'EXPLORATION NQ INC.

Matagami, le 14 juin 2017 - La Société de développement de la Baie-James (« SDBJ ») annonce qu'elle a déposé une déclaration selon le système d'alerte à la suite de la conversion d'une débenture convertible datée du 28 octobre 2015 (la « débenture ») émise par Exploration NQ inc. (TSX.V : NQE) (« ENQ »), société d'exploration minière ayant son siège au 410, rue Saint-Nicolas, bureau 236, Montréal, Québec, H2Y 2P5. Cette déclaration modifie l'information fournie dans la déclaration produite par la SDBJ le 30 octobre 2015.

Le 13 juin 2017, la SDBJ a acquis 4 199 315 actions ordinaires d'ENQ, à un prix de conversion réputé de 0,05 \$ l'action, pour une contrepartie totale de 209 965,75 \$, représentant la somme en capital et les intérêts dus à SDBJ en vertu de la débenture. L'acquisition a été effectuée sur la base d'un placement privé sans intermédiaire et la SDBJ s'est prévaluée de la dispense de prospectus prévue au paragraphe 2.3 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. La SDBJ a souscrit les actions ordinaires d'ENQ pour son propre compte.

Avant l'acquisition, la SDBJ détenait 8 624 765 actions ordinaires d'ENQ, représentant 9,4 % des actions émises et en circulation d'ENQ. Aux termes du placement, la SDBJ détient maintenant 12 824 080 actions ordinaires, représentant 13,4 % des actions ordinaires émises et en circulation d'ENQ.

La SDBJ détient les actions ordinaires d'ENQ à des fins de placement et pourrait, de temps à autres, augmenter ou diminuer sa propriété véritable ou son contrôle à l'égard des actions ordinaires ou autres titres d'ENQ, notamment par des opérations sur le marché, des conventions privées, de nouvelles émissions ou l'achat et l'exercice de titres convertibles.

Le présent communiqué est émis conformément aux dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, qui concernent les déclarations selon le système d'alerte.

Une copie de la déclaration selon le système d'alerte déposé en lien avec l'acquisition est disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous le profil d'émetteur d'ENQ.

#### À propos de la SDBJ

La *Loi sur le développement de la région de la Baie-James*, qui a créé la SDBJ, a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1971. Par conséquent, la SDBJ existe depuis plus de 45 ans. Sa mission est de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

**Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :**

Raymond Thibault, ing.  
Président-directeur général  
Société de développement de la Baie-James  
Tél. : 819 739-4717, poste 1256  
Télec. : 819 739-4329

**Ou visiter le :** <http://www.sdbj.gouv.qc.ca>